

# La France & Mutualiste & VOUS

n°60

JUIN  
2018



HABITATION

## Penser à assurer sa location saisonnnière

L'assurance d'un esprit de famille



### ESPRIT DE FAMILLE

Il développe une appli pour sa sœur malentendante

### VOS CONTRATS

Bénéficiez d'un bilan gratuit de vos assurances

### VOTRE MUTUELLE

Engagez-vous dans votre comité mutualiste



**Dominique Burlett**  
Président

**E**n 2017, le chiffre d'affaires a été de 375 M€, correspondant à la 2<sup>ème</sup> meilleure année de notre mutuelle, avec un résultat net de 17 M€, en forte augmentation par rapport à 2016.

Ce résultat - qui sera soumis au vote de l'assemblée générale fin juin - permet de conforter les fonds propres de notre mutuelle et ainsi d'aborder l'avenir sereinement - le vôtre et celui de votre entourage - en investissant pour son développement.

Notre mutuelle poursuit sa transformation. Ainsi, en avril, notre mutuelle a franchi une étape importante : nouveau siège, nouveau logo et surtout nouveaux produits d'assurance, proposés sous la marque « La France Mutualiste ». Tout cela vous a été présenté dans le dernier numéro et lors des assemblées annuelles de vos comités qui ont montré, une fois encore, votre attachement à votre mutuelle.

Vous êtes nombreux à avoir considéré cette nouvelle offre (auto, habitation, santé, assurance de prêt) et à y avoir souscrit. Vous trouverez par exemple dans ce numéro le témoignage d'une jeune femme, épouse d'Opex.

Vous pouvez également contribuer largement au développement de notre mutuelle et de ses valeurs au travers de la recommandation, du parrainage ou du bénévolat. La France Mutualiste s'engage, engagez-vous à ses côtés pour qu'elle reste proche de vous.



La France Mutualiste  
Tour Pacific | 11-13 cours Valmy - 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex  
T. 01 40 53 78 00  
[www.la-france-mutualiste.fr](http://www.la-france-mutualiste.fr)

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

**Directeur de la publication :** Dominique Burlett, président – **Directeur de la rédaction :** Dominique Trébuchet, directeur général – **Comité de rédaction :** Brigitte Daeschler, Jacques Desbois, Nicolas Flambeaux, Vincent Godard, Richard Pernod, Stanislas Perrin, Jean-Louis Urdy, Maud de Valicourt, Laurent Vidal – **Réalisation :** The Progressive Company – **Impression :** BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – **Dépôt légal à parution :** ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 119 M 07058 – **Crédits photo :** Adobe Stock, Fotolia, Jean-Claude Coutausse / ECPAD / Défense, Plastic Odyssey, Samuel Kirzenbaum / modds, Shutterstock, DR – Photo de couverture : Adobe Stock – Prix au numéro : 0,30 €

En ajout, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacun des comités mutualistes.

## 04 VOTRE MUTUELLE

La France Mutualiste fait fructifier son patrimoine

## 07 VOS CONTRATS

Témoignage : « J'ai testé la nouvelle offre »

## 09 ÉCONOMIE

Ils recyclent du plastique pour en faire du carburant

## 11 AUTO HABITATION SANTÉ

Contrôle technique : ce qui vient de changer

## 12 MÉMOIRE

La FINUL fête ses 40 ans

## 14 ESPRIT DE FAMILLE

Une exposition (à Meaux) et un spectacle (à Verdun)

## & Vous

Notre contrat Actépargne2 a reçu le Label Excellence 2018 des Dossiers de l'Épargne



### Commander un livre ou un dvd de l'ECPAD

La gratuité des frais d'expédition est réservée aux lecteurs de La France Mutualiste & Vous du 15 juin 2018 au 15 août 2018 pour toute livraison en France métropolitaine. Cette offre est non cumulable et n'est valable que pour une seule commande.

**CODE PROMOTION : FM0518**

Renseignements : 01 49 60 59 88

• Par Internet : [www.boutique.ecpad.fr](http://www.boutique.ecpad.fr)

• Par courrier : sur papier libre, chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'ECPAD ».

Adresse : ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY-SUR-SEINE



Suivez-nous !



# 50%

C'est la réduction du nombre de récipiendaires civils de la Légion d'Honneur - 10% seulement pour les récipiendaires militaires. Il s'agit d'une volonté du président Macron, qui entend veiller à ce que cette distinction ne soit pas « galvaudée ». Dans un souci de cohérence, l'Ordre national du Mérite sera également concerné.

Source : [www.opex360.com](http://www.opex360.com)



Selon une étude britannique récente présentée dans Le Monde, la pratique régulière du vélo permettrait de ralentir le vieillissement du système immunitaire : à 75 ans, l'immunité des personnes étudiées était comparable à celle des jeunes de 20 ans. Le fait de pédaler (à raison de 2h1/2 par semaine une grande partie de sa vie) permettrait de stimuler le thymus, une glande qui a tendance à s'atrophier avec l'âge et dont le rôle est d'assurer la maturation de certains globules blancs.

Source : France Mutualité



# 1 Français sur 4

envisage de supprimer son compte Facebook, selon un sondage Ifop publié le 13 avril par le Parisien Magazine, après le scandale « Cambridge Analytica », du nom de la firme accusée d'avoir recueilli, sans leur consentement, les données de millions d'utilisateurs du réseau social.

Source : [www.strategies.fr](http://www.strategies.fr)



# 2 535 €


La moyenne des dons réalisés par les redevables de l'ISF à un organisme caritatif en 2017 risque de chuter avec le remplacement par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière). En effet, seuls 49% des assujettis à l'IFI sauraient qu'ils peuvent toujours bénéficier d'une réduction d'impôt en consentant des dons. Une vraie inquiétude pour de nombreuses associations qui ne subsistent que grâce à cela. De surcroît, les anciens redevables de l'ISF qui échappent à l'IFI bénéficient toujours d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Sources : Le Particulier, Ipsos pour les Orphelins Apprentis d'Auteuil

# 80 km/h

Des messages publicitaires ne cessent de nous le rappeler : cette limitation de vitesse s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet sur l'ensemble des routes secondaires à double sens, sans séparateur central. Cependant, Gérard Collomb a exprimé ses doutes sur cette mesure impopulaire dans l'opinion, comme parmi les ministres, peu solidaires d'Édouard Philippe. Le bien-fondé de cette nouvelle limitation sera évalué après deux ans de mise en place, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Sources : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr), Journal du Dimanche



# 42%

des français de plus de 70 ans se disent confiants en l'avenir de la médecine grâce au développement de la télémédecine et de la santé connectée.

La santé connectée apparaît comme une source d'espoirs : 58% des seniors pensent qu'elle « améliorera la prévention et le suivi des patients au quotidien ». 61% estiment qu'elle « permettra aux professionnels de santé de mieux suivre les patients ».

Source : Institut Viavoice (étude « l'Observatoire de l'âge »)

## Immobilier

# La France Mutualiste fait fructifier son patrimoine



15.60%, c'est la part importante que représente le patrimoine immobilier de La France Mutualiste dans les actifs de la mutuelle, une garantie de solvabilité pour les adhérents à long terme. Plus de 20 personnes, réunies au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI), assurent la bonne gestion de ce parc

immobilier, aidées sur les sites par autant de gardiens. Leur rôle est de diversifier l'activité immobilière de la mutuelle, que ce soit vers de l'immobilier de bureau ou de l'immobilier d'habitation, par de la vente ou du réinvestissement. En 2017, le conseil d'administration a notamment approuvé le lancement

d'un programme de vente, dont 60 appartements en 2018 sur les quelques 3 300. En avril 2018, après le transfert du siège social du 44 Villiers à Paris vers la Tour Pacific de la Défense, plusieurs options ont été analysées par la DPI et finalement une entreprise lyonnaise a fait connaître son intérêt pour le site, qu'elle a proposé de racheter dans son intégralité, tout en respectant ses caractéristiques architecturales et à des conditions financières supérieures aux attentes de la mutuelle. Sur proposition de la direction, et dans l'intérêt financier des adhérents, le Conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité pour la vente du bâtiment. Enfin, la DPI étudie actuellement la création d'un support d'investissement immobilier, à partir du patrimoine de la mutuelle, qui sera proposé aux adhérents dans leurs contrats d'assurance vie.

## Plus de 7 000 adhérents présents aux assemblées annuelles

Organisées par les comités mutualistes en lien avec les équipes commerciales, ces assemblées sont l'occasion pour chaque adhérent de se tenir informé des évolutions de la mutuelle au niveau national, des activités menées dans la région, et de faire le point sur les différents contrats proposés, le tout dans l'esprit de famille qui est le nôtre. Cette année, vous avez pu découvrir l'énorme travail de transformation mené pour assurer la pérennité du groupe La France Mutualiste et développer les produits

proposés à ses adhérents, notamment le lancement d'assurances auto, habitation, santé, prévoyance et emprunteur.

Les responsables commerciaux ont apporté leurs conseils judicieux sur l'épargne et la retraite, y compris sur la RMC, au moment de la mise en place du prélèvement à la source. Enfin a été projeté le film présentant le nouveau positionnement de la mutuelle : « l'assurance d'un esprit de famille ».



## Gouvernance

# Les délégués réunis fin mars pour faire évoluer la mutuelle

Afin de permettre l'évolution de notre mutuelle pour l'avenir et son adaptation aux réglementations européennes, tout en se donnant les moyens de porter haut les valeurs de solidarité qui l'animent, les 116 délégués présents ou représentés à l'assemblée générale du 27 mars dernier à Paris, ont voté, entre autres, 3 résolutions importantes :

- Le transfert du siège social de La France Mutualiste à la Tour Pacific de La Défense où sont désormais réu-

nies les équipes nationales, dans des locaux plus fonctionnels et favorisant les échanges ;

- L'augmentation significative de la dotation du fonds social afin de mieux soutenir nos adhérents en situation de fragilité, dans un esprit de famille ;

- L'évolution des statuts et du règlement intérieur avec notamment la création du statut de mandataire mutualiste pour les bénévoles (voir encadré).

## Nouveau

## Le statut de mandataire mutualiste

Il est accordé à une personne physique qui apporte à la mutuelle, en dehors de tout contrat de travail, un concours personnel et bénévole, dans le cadre du mandat pour lequel il a été désigné statutairement. Ses interventions couvrent les champs de l'influence, du lobbying, du mécénat et de l'organisation des assemblées annuelles. C'est la seule fonction bénévole, avec celle d'administrateur, qui permette que certains frais puissent être remboursés.

## Engagez-vous dans votre région

Solidarité, engagement, esprit de famille, transmission...

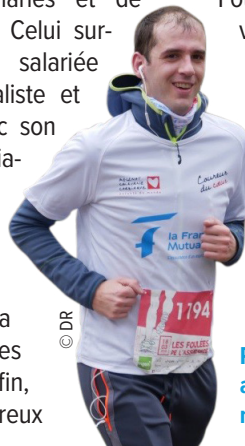
Vous partagez ces valeurs avec nous ? Peut-être pourriez-vous donner un peu de votre temps dans votre région, pour soutenir bénévolement l'équipe de votre comité mutualiste. Son rôle est de faire rayonner La France Mutualiste auprès du monde de la Défense, des institutions, des associations, etc...

à travers différentes actions et événements auxquels il participe ou qu'il organise. Faites-vous connaître auprès du président de votre comité et venez rejoindre la grande famille de La France Mutualiste.

## Esprit de famille

# Plus de 100 salariés ont décidé de courir pour une bonne cause

Au départ, il y a le cœur : celui d'enfants qui peuvent être sauvés s'ils sont opérés. Celui de Johanelle, petite Béninoise de 3 ans, sauvée en 2017 grâce à la mobilisation des salariés et de certains prestataires. Celui surtout d'Anne-Sophie, salariée de La France Mutualiste et famille d'accueil avec son mari pour l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, qui prend en charge ces enfants grâce aux dons. C'est elle qui a entraîné ses collègues dans l'aventure. Enfin, il y a le cœur généreux



des quelques 100 représentants de la mutuelle - dont une vingtaine venue des équipes de Média Courtage à Brest - qui ont participé à la course sportive Les Foulées de l'assurance, le 18 mars, bravant les frimas et la neige pour porter les couleurs de Mécénat Chirurgie Cardiaque... et de la mutuelle !

Plus de 15 000 € ont pu être récoltés afin de permettre au petit Mohamed Ibrahim, 3 ans et demi, d'être opéré, avant de retrouver ses parents à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Pour contribuer à sauver un enfant avec La France Mutualiste : [mecenat-cardiaque.iraiser.eu/b/mon-don](http://mecenat-cardiaque.iraiser.eu/b/mon-don)

RMC

## Prélèvement à la source et RMC : comment optimiser en 2018



Dans son numéro précédent (avril 2018), La France Mutualiste & Vous présentait les principes généraux du prélèvement à la source ainsi que les conséquences pour les cotisations versées en 2018 sur la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC). Aujourd'hui, nous vous proposons un exemple concret.

Prenons le cas de Jean, adhérent pensionné de 75 ans, qui possède une Retraite Mutualiste du Combattant en régime réservé (comprenant un capital transmissible) avec une majoration d'Etat de 25 %. Il a une capacité d'épargne de 1 000 € et hésite à l'investir dans la RMC compte-tenu de l'année blanche qui ne procure pas d'avantage fiscal lié à la déductibilité des revenus s'il n'a pas de revenus exceptionnels. Voilà de quoi le convaincre de le faire :

### Si notre adhérent Jean perçoit une rente en-deça du plafond majorable de 1 800 € (et qui le restera à l'issue du versement).

- Le versement de ses 1 000 € d'épargne lui procurerait un complément de rente annuelle garantie de 18,50 €, soit un taux de transformation immédiat de 1.85 %.
- Le versement net se rajoute aux capitaux réservés transmissibles hors succession déjà présents sur le contrat.
- Ce surcroît de rente est exonéré d'impôt sur le revenu et des 17.20 % de prélèvements sociaux.

- Ce surcroît de rente est revalorisé par la participation aux excédents de la mutuelle (2.90 %<sup>1</sup> de rentabilité globale en 2017) et par les majorations légales de l'État (1% en 2018) afin de défendre le pouvoir d'achat.

Les avantages cumulés, associés au versement complémentaire, restent donc intéressants, même dans le cadre de l'année blanche, pour percevoir un complément de revenus tout en protégeant la transmission du patrimoine.

### Si notre adhérent Jean perçoit une rente supérieure au plafond majorable.

- Le versement de ses 1 000 € d'épargne lui procurerait un complément de rente annuelle garantie de 2,35 € (car l'État n'abonde plus) soit un taux de transformation immédiat de 0.24 %.
- Le versement net s'ajoute néanmoins aux capitaux réservés transmissibles hors succession déjà présents sur le contrat.
- Ce surcroît de rente est imposé au titre de l'impôt sur le revenu et aussi soumis aux prélèvements sociaux (pas en tota-

lité, seulement à hauteur de 30 % de la rente annuelle).

- Ce surcroît de rente est cependant, comme dans le cas précédent, revalorisé par la participation aux excédents de la mutuelle et par les majorations d'Etat.

Pour pallier les effets du prélèvement à la source dans cette configuration de rente supérieure au plafond majorable de 1 800€, Jean a deux possibilités qui lui permettent d'augmenter le montant de ses revenus complémentaires :

- Effectuer ce versement en régime aliéné, c'est-à-dire sans la transmission du capital en régime réservé : le versement de 1 000 € lui procure alors un complément de rente annuelle garantie de 64,71 €, soit un taux de transformation immédiat de 6.47 %.
- Effectuer ce versement sur le fonds en euros du contrat d'assurance vie multi-support Actépargne2, dont le fonds en euros a rapporté 2.018 %<sup>1</sup> en 2017 (brut de fiscalité et de prélèvements sociaux). Le contrat permet la disponibilité de l'épargne ainsi que la transmission du capital à l'instar du régime réservé de la RMC. Il vient d'être primé par les Dossiers de l'Epargne 2018 (voir encadré).

En conclusion, la réforme du prélèvement à la source et ses incidences sur la neutralisation de la déductibilité fiscale à l'entrée, ne remet pas en cause l'intérêt des versements complémentaires en 2018 sur la Retraite Mutualiste du Combattant. C'est notamment le cas pour les adhérents en cours de constitution qui doivent valider un certain nombre d'années de cotisations pour bénéficier de la majoration légale de l'État.

<sup>1</sup> Les rendements passés ne préjugent pas des taux à venir.

## TÉMOIGNAGE

## J'ai testé la nouvelle offre de La France Mutualiste

Maud\* a 32 ans et habite dans le Doubs avec son mari Stan\*, 31 ans, et leurs deux enfants. Commerciale en libéral, elle reçoit le magazine La France Mutualiste & Vous grâce à son mari, militaire, détenteur d'une RMC au titre d'Opex. Elle a accepté de partager avec nous son expérience.

\* Les prénoms ont été modifiés.

« Nous avons des contrats d'assurance un peu partout et j'avais envie de les regrouper. Lorsque nous avons reçu le dernier numéro qui détaillait les nouvelles offres, j'ai trouvé que c'était hyper clair, notamment sur la santé où je n'y comprends rien d'habitude ! En plus, La France Mutualiste a pour moi une image qui donne confiance, pas comme les entreprises qui veulent seulement faire du profit. C'est peut-être le côté mutualiste ?

Je pensais aller à l'agence mais finalement je me suis mise sur mon ordinateur à la maison avec mes papiers afin de demander un devis sur la santé. Très vite j'ai été recontactée par Carole, qui m'a apporté un vrai conseil dans le choix des options, et en plus – j'ai apprécié ! - pas forcément vers les contrats les plus chers, mais vraiment les mieux adaptés.



Du coup, je lui ai fait faire tous les devis sur toutes mes assurances ! En 1h, nous avons tout réglé par téléphone et j'ai pris 2 contrats habitation, 2 contrats auto, 1 contrat santé pour la famille et 1 contrat juridique. Nous envisageons aussi de revoir notre assurance emprunteur.

En conclusion, je dirais d'abord que la promesse qui était sur le magazine a été tenue. Ensuite, j'ai trouvé ça facile et clair, avec un vrai conseil. Enfin, je me retrouve au final avec les mêmes garanties, voire mieux, et pour moins cher, sans être discount. Alors ça me va ! »

## Auto, habitation, santé Bénéficiez d'un bilan gratuit de vos assurances

Depuis le 3 avril, le groupe La France Mutualiste dispose d'une gamme complète d'assurances auto, habitation, santé, prévoyance et emprunteur.

En tant qu'adhérent, vous avez accès aux services de notre comparateur conseil, Média Courtage, dont les experts se proposent de faire gratuitement le bilan de votre contrat actuel et, si possible, de vous trouver une assurance moins chère pour les mêmes garanties.

### Comment ça marche ?

Adressez par mail un scan ou directement vos contrats d'assurances (conditions générales et particulières) à [monbilan@mc.lafm.fr](mailto:monbilan@mc.lafm.fr), sans oublier de donner votre numéro d'adhérent.

Si vous n'avez pas d'adresse email, rendez-vous dans une agence La France Mutualiste avec vos contrats. Un conseiller se chargera de l'envoi de vos documents.

Nos experts, basés à Brest, analyseront vos contrats et les compareront avec les meilleures offres disponibles pour vos besoins. Ils vous adresseront alors le devis correspondant.

### Un tarif préférentiel pour les adhérents

En tant qu'adhérent de La France Mutualiste, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel sur ces nouvelles assurances :

- 10 % de réduction sur les contrats auto et habitation + frais de dossier offerts
- 2 mois remboursés sur l'assurance santé.

N'oubliez pas d'indiquer le code promo réservé aux adhérents : 2018ADHLEV.

### Contactez nos conseillers

Par téléphone : **01 40 53 78 00**  
(appel non surtaxé)

Via notre site internet :  
[www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

## LE MOT AGIRA

Afin de lutter contre la déshérence des contrats d'assurance vie (que personne ne réclame), le législateur a exigé des assureurs un certain nombre de démarches.

En cas de réalisation du risque assuré, notamment lorsqu'il est établi que l'assuré est décédé, les assureurs doivent rechercher les bénéficiaires dont les coordonnées seraient indiquées au contrat.

En effet, toute personne peut demander, par lettre, à un ou plusieurs organismes professionnels représentatifs, à être informée de l'existence d'une stipulation à son profit dans une police souscrite par une personne physique dont elle apporte, par tout moyen, la preuve du décès. À cet effet, il convient de s'adresser à l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (d'où le nom du dispositif dit AGIRA) qui transmet, dans un délai de 15 jours, les demandes qu'elle reçoit à l'ensemble des organismes d'assurance. Ces derniers sont alors tenus d'informer, dans un délai d'un mois, la personne de l'existence ou non d'une stipulation effectuée à son profit.

Les sommes d'un contrat d'assurance vie non réclamées à l'issue d'un délai de 10 ans sont transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations. Au bout de 30 ans de prescription, ces sommes reviennent à l'État, qui les reverse ensuite au Fonds de réserve pour les retraites.

Plus d'informations : [www.agira.asso.fr](http://www.agira.asso.fr)

# Les Français, l'épargne et la retraite

Les Français sont toujours inquiets pour leur retraite. Et pourtant, l'effort d'épargne ne cesse de diminuer. C'est le dernier constat de l'étude réalisée pour le Cercle de l'Épargne.

## Une forte inquiétude à l'égard du système actuel de retraite

Les Français interrogés sont 74 % à considérer que leur retraite est ou sera insuffisante compte tenu de leurs besoins ! Chez les retraités, le pourcentage des personnes qui considèrent que leur retraite est insuffisante passe de 50 à 61 %. Cette évolution est liée à l'augmentation de 1,7% de la CSG sur les pensions de retraite (et ce même si des exonérations existent chez les plus faibles revenus). Rien de neuf en revanche chez les non retraités. Le pourcentage des inquiets a été et reste élevé (79 %).

Non seulement sans illusion sur la suffisance de leur retraite par rapport à la période d'activité, les futurs retraités interrogés s'attendent à une remontée de l'âge légal de la retraite. Plus les candidats retraités sont jeunes, plus les pronostics quant à l'âge de la retraite sont pessimistes.

## Malgré l'ensemble des inquiétudes inhérentes à la retraite, l'effort d'épargne régulière ne cesse de diminuer

Depuis 2016, le pourcentage des interrogés déclarant placer régulièrement de l'argent en vue de la retraite est passé de 31 % en 2016 à 25 % en 2018. Certains répondent qu'ils épargnent quand ils le peuvent (31 %). Cette réponse reflète une difficulté tenant au pouvoir d'achat. Seuls ceux appartenant à une classe de revenus supérieurs (+ de 3 000 €/mois) maintiennent leur intention d'épargner régulièrement (4 sur 10).

La baisse du pouvoir d'achat ne suffit pas à expliquer cette diminution de la volonté d'épargner. La moindre rentabilité des placements est également une cause

déterminante. Pour 30 % des interrogés, aucun produit n'a d'attrait. La baisse du rendement des contrats d'assurance-vie en euros est soulignée, mais reste le produit financier préféré des Français. Seuls gardent un attrait : le livret A, pour la sécurité et malgré un taux bloqué à 0,75% jusqu'en 2020, et les actions pour les épargnants les plus experts qui sont prêts à arbitrer une partie de leurs avoirs vers ce type de produit.

## Le système actuel de retraite est jugé injuste

Le système est perçu comme étant injuste (75%) et inefficace (80%). La critique à l'égard de ce système est d'autant plus marquée que les revenus perçus mensuellement sont faibles. Le sentiment d'insatisfaction est plus ressenti chez les femmes que chez les hommes, signe d'une inégalité professionnelle prolongée jusqu'à l'âge de la retraite. Toutefois, l'insatisfaction provient avant tout du montant de la pension de retraite.

## À la question « quelles sont les meilleures façons de préparer sa retraite ? » les réponses sont claires

65% répondent être propriétaires de leur logement, 36% détenir un produit d'épargne à long terme et 23% placer leur argent dans des produits spécifiquement adaptés à la retraite. S'agissant des produits d'épargne, l'épargne individuelle (assurance-vie, PERP, PRE-FON...) est préférée à l'épargne collective en entreprise.



## À savoir

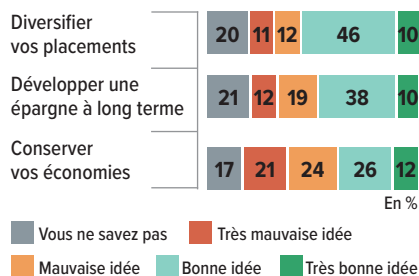
### Les épargnants et le risque

Une récente enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) porte sur les Français et les placements en actions. **44 % estiment qu'ils sont plus intéressants à long terme, mais seuls 28 % expriment un intérêt pour la Bourse.**

L'AMF a constaté, en 2017, un léger rebond du taux de détention d'actions : il s'est établi à 7,6 % en mars 2017 (détention directe) après avoir touché un point bas en 2016 (6,2 %).

Le baromètre de l'épargne et de l'investissement, publié récemment, démontre que « *Malgré les images parfois négatives véhiculées sur la bourse, les Français enclins aux placements en actions sont relativement nombreux. Ainsi, ils sont 28 % à exprimer un intérêt pour la bourse. C'est plus particulièrement le cas (47 %) de ceux qui disposent d'un patrimoine financier de plus de 50 000 euros et des CSP + (37 %).* » De même, 34 % des personnes interrogées déclarent accepter un peu de risque dans l'espoir d'avoir une meilleure rémunération que celle des placements sans risques. Rappelons que ces derniers offrent actuellement des rendements proches, voire inférieurs, à l'inflation.

**Pour vous, les actions sont-elles une très bonne idée, assez bonne, plutôt mauvaise, très mauvaise idée pour développer une épargne à long terme ?**



Source : Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, janvier 2018



Pages réalisées par l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)  
[www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)

## Ils recyclent le plastique pour en faire du carburant



De gauche à droite : Benjamin de Molliens, Bob Vrignaud, Alexandre Dechelotte et Simon Bernard

Après deux ans passés en mer, Simon Bernard, jeune officier de La marine marchande, a découvert brutalement l'étendue de la pollution plastique en escale à Dakar en 2016. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 9 milliards de tonnes de matière plastique sont produits chaque année, dont seulement 9% sont recyclés.

De retour, il imagine un projet fou avec un ami de promotion à l'ENSM : un catamaran de 25 mètres propulsé uniquement grâce au plastique. Baptisé Plastic Odyssey, son principe est simple : des déchets plastiques sont ramassés à terre lors de chaque escale du bateau, puis triés à bord.

Un capteur infrarouge analyse et trie également les déchets repérés en mer. Le plastique non-recyclable est converti en carburant par pyrolyse à raison d'une tonne par jour.

Le modèle de Plastic Odyssey, robuste, peu coûteux et développé en open source, a vocation à être dupliqué en milliers de micro-projets, en particulier dans les pays pauvres. Les jeunes ingénieurs espèrent ainsi que les déchets plastiques soient désormais vus comme une ressource. Ils veulent leur redonner de la valeur.

Parfaite illustration de l'économie circulaire, un prototype de ce navire a été présentée le 15 juin à Concarneau. Le navire définitif devrait commencer son tour du monde en 2020 pour une durée de 3 ans. Le budget de ce projet s'élève à 12 millions d'euros.



Santé

## A quoi correspond le « reste à charge » ?

Une partie du coût des soins ou des biens médicaux consommés n'est pas remboursée par l'Assurance maladie : c'est ce que l'on appelle le « reste à charge ». Ce dernier se compose de plusieurs participations financières qui sont réglées soit par le patient, soit par une complémentaire santé.

### Ce que comprend le reste à charge

**Ticket modérateur**

Part des dépenses qu'il reste à payer après le remboursement de l'Assurance maladie

**Forfait à 18 €**

→ **18 €** qui remplacent le ticket modérateur pour les actes coûtant plus de 120 €

**Participation forfaitaire de 1€**

→ **1 €** à régler pour chaque consultation, acte médical, analyse

**Forfait hospitalier**

→ **20 €** par jour à l'hôpital ou en clinique  
→ **15 €** par jour dans le service psychiatrique d'un établissement de santé

**Franchise médicale**

→ **0,50 €** par boîte de médicaments  
→ **0,50 €** par acte médical  
→ **2 €** par transport sanitaire



Le reste à charge (RAC) est le montant que le patient doit payer, à la suite d'une consultation, d'un achat de médicaments ou d'une hospitalisation, parce que la Sécurité sociale ne les rembourse que partiellement. Cette somme peut, dans certains cas, être prise en charge en partie ou en totalité par la complémentaire santé.

En 2016, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a évalué la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) à 198,5 milliards d'euros, soit plus de 2 970 euros par habitant. Celle-ci est financée à 77 % par la Sécurité sociale.

Les prises en charge de l'Etat (invalides de guerre, soins urgents, aide médicale de l'Etat, couverture maladie universelle complémentaire) s'établissent à 1,4 %. Les organismes complémentaires (mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance) supportent 13,3 % de la dépense, et les ménages s'acquittent des 8,3 % restants.

Le reste à charge, payé par les patients et les complémentaires, comprend cinq types de participations financières décrites dans l'infographie ci-contre.

**Benoît Saint-Sever**  
**France Mutualité**

**18 millions**

de personnes sont aujourd'hui couvertes par une complémentaire santé en France. Parmi elles, 75 % ont accès à un réseau de soins, permettant de réduire les restes à charge.

Source : [www.ffa-assurance.fr](http://www.ffa-assurance.fr)

Habitation

## Penser à assurer sa location saisonnière



L'assurance d'un meublé de tourisme destiné à la location saisonnière n'est obligatoire ni pour le locataire ni pour le propriétaire. En pratique, le propriétaire peut prendre l'assurance en charge, ou imposer que le locataire soit assuré. Ces précisions seront inscrites dans le contrat de location.

### Si vous êtes locataire

Bien souvent, vous disposez dans votre contrat multirisque habitation d'une clause appelée « garantie villégiature ». Celle-ci est généralement suffisante pour garantir la location du meublé de tourisme pendant ses vacances. Si votre contrat ne dispose pas d'une telle garantie, vous pouvez :

- soit conclure un contrat d'assurance spécifique auprès de votre assureur, pour la période de location du meublé,
- soit souscrire un avenant à votre contrat d'assurance habitation, avec cette « garantie villégiature ».

### Si vous êtes propriétaire

Vous pouvez souscrire des garanties spéciales auprès de votre assureur, appelées « garanties pour le compte de qui il appartiendra ». Le locataire sera alors couvert pour les dommages qu'il pourrait causer, à lui-même ou à un tiers. Ainsi, vous n'avez pas besoin de vérifier que le locataire dispose d'une assurance personnelle. Vous pouvez aussi prendre des garanties plus restreintes, appelées « abandon de recours » (ou « renoncia-

tion à recours »), qui ne couvrent que les dommages causés par les locataires au meublé de tourisme, en excluant ceux causés aux personnes ou aux immeubles voisins. La responsabilité civile du locataire reste engagée à l'égard des tiers autres que le propriétaire. Vous pouvez donc, en tant que propriétaire, imposer au locataire de justifier d'une assurance couvrant les risques qui ne sont pas couverts par l'abandon de recours.

Par ailleurs, la garantie « recours des locataires contre le propriétaire » permet au propriétaire d'assurer sa responsabilité civile si un manque d'entretien du bâtiment est à l'origine d'un dommage causé à un locataire.

Attention, les sites de location de type Airbnb, Abritel ou Homelidays, ne proposent pas les mêmes couvertures « responsabilité civile » aux hôtes. Il est donc conseillé d'informer votre assureur de votre activité de location, et de bien consulter la politique de chaque site afin de vous prémunir d'éventuels désagréments.

Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Auto

## Contrôle technique : ce qui a changé depuis le 20 mai 2018

Obligatoire depuis 1992, le contrôle technique s'est durci le 20 mai dernier, afin de coller aux directives européennes. Concrètement, le nombre des points de contrôle est passé de 123 à 132, et les défauts, désormais appelés « défaillances », de 453 à 606.

Il y a maintenant 3 catégories de défauts qui peuvent être mentionnées sur le rapport de contrôle technique :

- Les défaillances « mineures » (139) qui sont simplement signalées mais sans obligation de réparation,
- Les défaillances « majeures » (340) qui entraînent une contre-visite dans un délai de deux mois pour présenter à nouveau son véhicule au centre,
- Les défaillances « critiques » (127) qui empêchent le véhicule de rouler.

Cette augmentation des points de vigilance a eu un impact direct sur le tarif du contrôle technique, qui a augmenté d'environ 20%. L'amende en cas de défaut de contrôle est restée au tarif de 135 €. Tous ces renforcements visent bien sûr à sécuriser les véhicules et à renforcer la sécurité sur les routes, mais aussi à préserver l'environnement grâce à un contrôle régulier des émissions polluantes.

La FINUL fête ses 40 ans d'existence

# Hommage à ces militaires au service de la paix



© Jean-Claude Coutausse / ECPAD / Défense

Souvent ignorée du grand public, la mission de la FINUL (Force Intérimaire des Nations Unies au Liban) mise en place depuis 1978 permet, aujourd'hui encore, de préserver une relative stabilité dans la zone sensible du Sud-Liban. En mars 2018, cette force établie par l'ONU a célébré ses 40 ans d'existence. 40 années d'un rôle primordial dans le processus de paix, avec l'engagement sans relâche de nombreux pays, dont la France en premier lieu, avec les Casques bleus au Liban.

La création de la FINUL prend sa source au début des années 1970, à une époque où la tension le long de la frontière israélo-libanaise s'accroît. Le 11 mars 1978, une attaque-commando en Israël fait de nombreux morts et blessés parmi la population israélienne.

L'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) revendique cet attentat. En riposte, les forces israéliennes envahissent le Liban dans la nuit du 14 au 15 mars et, en l'espace de quelques jours, occupent entièrement la partie sud du pays à l'exception de la ville de Tyr et de ses environs.

Le 15 mars 1978, le gouvernement libanais adresse une protestation ferme au Conseil de sécurité de l'ONU contre

l'invasion israélienne. 4 jours plus tard, le Conseil de sécurité adopte les résolutions 425 et 426 dans lesquelles il demande à Israël de cesser immédiatement son action militaire et de retirer ses forces de tout le territoire libanais. Le Conseil décide également la constitution immédiate de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et les premières troupes de la FINUL arrivent dans la région le 23 mars 1978.

La FINUL avait pour mission initiale de confirmer le retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban, rétablir la paix et la sécurité internationales et aider le gouvernement libanais à assurer le retour de son autorité effective sur la région.

## Une mission ajustée au fil du conflit

Malgré les différentes hostilités, la FINUL continue à fournir au fil des années, avec l'aide des autorités libanaises, une aide humanitaire (eau, soins médicaux et nourriture) aux familles nécessiteuses. Elle veille au maintien du cessez-le-feu par des patrouilles, des activités d'observation à partir de positions fixes et des contacts étroits avec les parties.

En juillet 2006, malgré la violence continue, les Casques bleus de la FINUL ont conduit des observations militaires, aidé dans les efforts d'aide humanitaire et offert de l'assistance médicale, tout cela sous haut risque. Le Conseil de sécurité réagit avec l'adoption de la résolution 1701 qui vise à renforcer sa mission avec le déploiement maximum de 15 000 hommes. Pour la première fois, le Conseil a décidé d'inclure une force maritime dans une opération de maintien de la paix des Nations-Unies.

## 312 hommes tués dont 277 soldats

Un peu plus de 10 000 militaires sont déployés actuellement au Sud-Liban, appuyés par du personnel civil international et local, appartenant à une vingtaine de nationalités d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

La France est l'un des principaux pays contributeurs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban, avec actuellement près de 700 soldats. Les militaires français au Liban sont déployés dans le cadre de l'opération Daman, nom de la participation française à la force internationale, sous commandement actuel irlandais.

Depuis 1978, 312 hommes de la FINUL ont été tués, dont 277 soldats. Parmi ces derniers, 58 militaires français ont été tués lors de l'attentat du Drakkar, à Beyrouth en 1983, et deux ont trouvé la mort dans un accident de la route en 2010. En outre, les Casques bleus sont régulièrement blessés dans des attentats, le plus souvent attribués à des factions palestiniennes implantées dans les camps de réfugiés.

Au cours des dernières années, la FINUL a réussi grâce aux réunions tripartites qu'elle préside et qui regroupent des officiers libanais et israéliens à achever le marquage des trois quarts de la ligne bleue.

Le Sud-Liban connaît une situation relativement calme depuis 11 ans... de quoi espérer la réalisation d'un cessez-le-feu permanent et l'aboutissement à une solution à long terme du conflit.

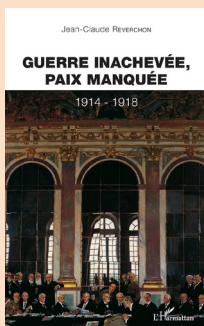
### Transmission intergénérationnelle

## « S'engager pour libérer la France »

Tel est le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation pour l'édition 2017-2018. Le choix du sujet n'est pas anodin. Il fait écho aux fondements mêmes du CNRD qui fête cette année ses 75 ans.

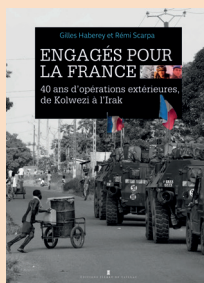
Ce concours scolaire, institué en 1961 par le ministère de l'Éducation nationale, est ouvert aux élèves des collèges et lycées. Il s'appuie sur l'enseignement de l'histoire à l'École, avec pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations, la mémoire de la Résistance et de la Déportation.

## Livres



À l'origine de cet ouvrage, le récit du père de l'auteur, engagé volontaire en 1914, à 18 ans, officier de troupe sur le front jusqu'à la fin de la guerre. Dans sa montée aux extrêmes, la Première guerre mondiale n'aura connu ni vainqueur ni vaincu. Sur le front ouest, les Allemands échouent quatre fois à remporter la victoire. La suite fut une paix ratée qui engendra plus de sang et de ruines. Si l'auteur veut expliquer cette période tragique, il souligne la nécessaire coopération entre la France et l'Allemagne dans une Europe commune.

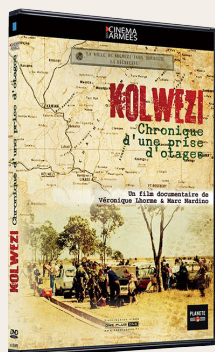
**Guerre inachevée, paix manquée**, par Jean Claude Reverchon  
172 pages - 18,50 €  
Editions L'Harmattan  
Date de publication : octobre 2017



C'est le dernier-né du général Haberey. Du Liban au Congo, de la Bosnie à l'Afghanistan, du Koweït au Mali, les hommes et les femmes de l'armée de Terre sont engagés, depuis 40 ans, dans le monde entier. «Opex» après «opex», nos soldats quittent la terre de France pour servir sur tous les continents.

**Engagés pour la France**, par Gilles Haberey et Remi Scarpa  
352 pages - 39,90 €  
Editions Pierre de Taillac  
Date de publication : mai 2018

## La sélection de l'ECPAD, agence d'images de la Défense



### Kolwezi - Chronique d'une prise d'otages

Du 13 au 19 mai 1978, la ville de Kolwezi, riche cité du sud zaïrois, est le théâtre de la plus importante prise d'otages de ces quarante dernières années. Deux mille cinq cent ressortissants européens, belges et français pour la plupart, sont en proie à des massacres perpétrés par des rebelles katangais. Le 19 mai 1978, la Légion saute sur Kolwezi et libère la ville. Ce film retrace ce que fut le cauchemar de ces familles dans l'attente d'une hypothétique libération et revient sur les coulisses diplomatiques et militaires de l'opération. Quarante ans après, les otages de Kolwezi et les principaux acteurs de cet événement témoignent.

**DVD Durée : 57 minutes - 14,90 €**

Modalités de commande en bas de page 2

# Il développe une appli pour sa sœur malentendante



© Samuel Kirzenbaum / modds

L'histoire de l'application AVA, c'est d'abord celle de Thibault Duchemin, jeune Français diplômé des Ponts et Chaussées et de Berkeley (Californie), qui a grandi dans un environnement silencieux : ses parents et sa sœur sont sourds. C'est lui qui leur sert de traducteur dans toutes les situations du quotidien, jusqu'à ce qu'il parte étudier en Californie.

Depuis l'enfance, il s'indigne des inégalités entre sourds et entendants. En 2013, lorsque sa sœur Pauline annonce qu'elle veut devenir avocate, il réalise qu'elle va se heurter au manque de dispositifs pour atteindre son but, et pouvoir un jour plaider.

Il se lance alors dans la conception d'une application mobile, véritable sous-titreur de poche, permettant aux sourds et malentendants de converser sans interprète. L'objectif est de créer un pont entre le monde du silence et celui des sons afin de simplifier le quotidien des 400 millions de personnes atteintes de troubles auditifs dans le monde. En juillet 2017, l'appli

AVA (pour « Audio Visuel Accessible »), est officiellement lancée.

## Engagement et inventivité récompensés

L'inventivité et l'engagement humanitaire de son concepteur ont été récompensés par le prestigieux prix « Innovators Under 35 », remis par le magazine du MIT. La mention spéciale humanitaire de l'Année lui a également été décernée.

L'application a reçu le prix Ocirp handicap 2017 dans la catégorie « Recherche appliquée et innovations technologiques », ainsi que le Grand Prix Moovjee 2018, prix

national ouvert aux jeunes et étudiants entrepreneurs.

## Comment ça fonctionne ?

L'application utilise le micro du smartphone et un système de reconnaissance vocale qui permet de repérer la voix d'une personne précise, d'analyser le contenu de ce qu'elle dit et de tout passer par écrit en « sous-titres ». Les « sous-titres » s'affichent tous sur l'écran, chaque couleur correspondant à un participant en particulier de la discussion. L'application peut retranscrire une conversation impliquant jusqu'à 12 membres, connectés en wifi via leurs smartphones ou tablettes. De cette manière, les malentendants peuvent désormais suivre et participer à des conversations de groupe.

AVA est disponible sur iOS et Android. L'application est gratuite pour cinq heures de conversation par mois, et coûte environ 30 euros par mois pour un accès illimité.

[www.ava.me/fr](http://www.ava.me/fr)

## Le Musée de Meaux présente l'exposition « Familles à l'épreuve de la guerre »

Grâce à ses collections et aux prêts d'institutions publiques ou de particuliers, le Musée de la Grande Guerre de Meaux présente, du 2 juin au 2 décembre 2018, près de 300 pièces qui révèlent avec force et sensibilité comment les cadres et les repères familiaux se brouillent, comment les liens de sang ou d'amour perdurent, se renouvellent ou se brisent du fait de la guerre.

À l'occasion de la commémoration du centenaire de 14-18, et grâce à son approche thématique inédite et sa scénographie, elle s'est vu décerner le label « Exposition d'intérêt national » par le ministère de la Culture. La France Mutualiste a décidé de soutenir l'événement, dont la thématique fait écho à l'esprit de famille de la mutuelle et à son engagement en matière de devoir de mémoire.

Musée de la Grande Guerre de Meaux  
du 2 juin au 2 décembre 2018  
[www.museedelagrandeguerre.eu](http://www.museedelagrandeguerre.eu)

## Un spectacle à voir en famille Verdun en son et lumière

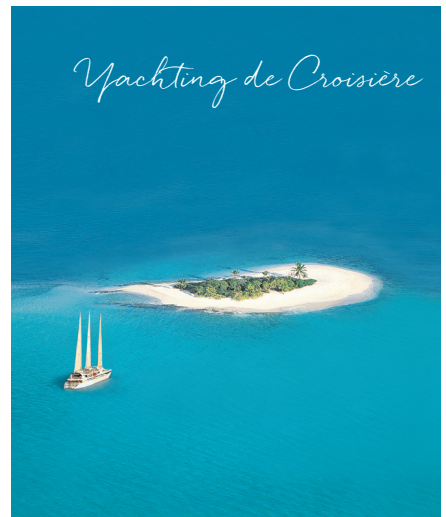
Cette année encore La France Mutualiste est partenaire du spectacle « Des flammes... à la lumière », réalisé par l'association « Connaissance de la Meuse ».

Durant 6 week-ends, du 22 juin au 28 juillet, 70 tableaux retracent chaque soir le destin croisé de combattants et de civils, français et allemands, de la Belle Epoque à la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, de la Bataille de Verdun à l'Armistice, de 1927 jusqu'à nos jours.

Son et lumière grandiose, ce spectacle est le plus grand d'Europe consacré à cet événement historique, le fruit du travail de 550 bénévoles, et rend un hommage poignant aux centaines de milliers de combattants, parmi lesquels plus de 300 000 périrent.  
[spectacle-verdun.com](http://spectacle-verdun.com)

Notre partenaire Tombola

04 91 16 1627 | [www.ponant.com](http://www.ponant.com)



PONANT, la référence des croisières de luxe à la française

Arctique, Antarctique, Amérique du Sud, Asie, Océanie, Méditerranée, Océan Indien, Alaska...

À bord de luxueux yachts à taille humaine, vivez de véritables expériences de voyage : yachting pure détente, escales culturelles ou expédition 5 étoiles, choisissez l'évasion qui vous ressemble.

Mouillages inaccessibles aux grands navires, gastronomie, service raffiné : embarquez pour une croisière francophone, subtile alliance d'élégance et d'authenticité.

Accédez par la Mer aux trésors de la Terre.

 **PONANT**  
YACHTING DE CROISIÈRE

**AUTO\***  
**HABITATION\***

**SANTÉ\***  
**PRÉVOYANCE\***

**EMPRUNTEUR\***



**Découvrez  
notre  
nouvelle  
offre  
d'assurances**

**Gagnez à comparer !**

**10% de remise<sup>(1)</sup>**  
sur vos contrats auto et habitation

**Jusqu'à 2 mois OFFERTS<sup>(2)</sup>**  
sur votre contrat santé

Votre code promotion : **2018ADHLEV**

**Rendez-vous  
dans votre agence  
ou appelez le  
01 40 53 78 00**

(prix d'un appel local)

\*Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste - Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) (RCS 524 259 975 BREST) - SIRET n° 524 259 975 00026 - Rue Jean Fourastié - CS 80003 - 29480 Le Relecq Kerhuon.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

(1) Réduction tarifaire de 10% appliquée chaque année sur le tarif client de base pour tout nouveau contrat d'assurance auto et habitation souscrit d'ici au 31 décembre 2018 (à partir du 1er juin 2018 pour l'offre d'assurance habitation TcommeToit). Offre valable une fois par contrat. Le tarif client de base peut évoluer en fonction des indexations tarifaires décidées par les assureurs partenaires. Offre réservée aux adhérents pour toute adhésion à un nouveau contrat d'assurance auto ou habitation d'ici au 31 décembre 2018.

(2) Remboursement d'un montant égal à 2 mois de cotisations d'assurance santé. Offre réservée aux adhérents pour toute adhésion à un nouveau contrat d'assurance santé d'ici au 31 décembre 2018, et valable une fois par contrat. Le remboursement sera effectué dans le cours du 11ème mois suivant la prise d'effet du contrat, sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur et que l'adhérent soit à jour du paiement de ses cotisations.



**la France  
Mutualiste**

L'assurance d'un esprit de famille

[www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)